



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN

COMMUNE DE PLEVENON

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22/07/2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 JUILLET, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 19h00 à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Philippe LOHIER, Maire.

Date de la convocation et de la publicité : le 15/07/2026

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Philippe LOHIER, Marie-José JOLY-RICHEUX, , , Eric DROGUET, Sarah HARDOUIN, Eliane RUELLAN, Hervé VAN PRAAG, Anne-Sophie HOCQUET, Marc LEMARIÉ, Michel PANSART, Olivier LACHIVER, Alain CABARET, Gilbert PHILIPPE

Secrétaire de séance Hervé VAN PRAAG

Représentés : Isabelle LECLERCQ représentée par Marie-José JOLY-RICHEUX, Anne DURAND représentée par Gilbert PHILIPPE, Géraldine CARDIN représentée par Philippe LOHIER

Nombre de Conseillers : 15 En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

DELIBERATION N 72-2026 Motion de soutien au maintien des urgences de nuit au Centre Hospitalier de Dinan

Monsieur le Maire présente au conseil le contenu de la motion de soutien au service des urgences de l'hôpital de Dinan :

Considérant que l'hôpital de Dinan couvre un bassin de vie de plus de 100 000 habitants sur le pays de Dinan et la Côte d'Emeraude sans compter l'affluence touristique en période estivale.

Considérant que le service des urgences est la porte d'entrée principale pour les patients en situation critique 24H/24, 7 jours sur 7.

Considérant que toute réduction d'activité ou fermeture nocturne entraînerait une dégradation de l'offre de soins de proximité ainsi qu'un allongement des délais d'accès aux soins et un transfert de patients vers Saint Malo, Saint Brieuc ou Rennes, soit plus de 30 minutes dans certains cas.

Considérant que cet allongement met en danger la vie de certains patients.

Considérant l'engagement quotidien des équipes médicales et paramédicales malgré les tensions sur les effectifs.

Considérant tous ces éléments, A l'unanimité le Conseil Municipal de PLEVENON souhaite par la présente motion :

- **Réaffirmer** son attachement indéfectible au maintien d'un service d'urgences 24H/24 à l'Hôpital de DINAN, service de proximité indispensable
- **S'opposer** à toute fermeture, réduction d'horaires ou déclassement de services des urgences de DINAN
- **Réaffirmer** que le 1^{er} octobre 2026 comme date de réouverture des urgences nocturnes de DINAN n'est pas négociable
- **Demander** à l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bretagne, au ministère de la Santé et au Gouvernement de garantir les moyens humains, financiers et matériels nécessaires au fonctionnement pérenne des urgences

- **Charger** Monsieur le Maire de transmettre cette motion à l'ARS Bretagne, à Monsieur le préfet des Côtes d'Armor, aux députés et sénateurs du département, à la Directrice du Centre Hospitalier de DINAN et à la presse locale.

Fait à Plévenon, le 23/07/2026

Le Maire, Philippe LOHIER



Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Publié et Transmis au représentant de l'Etat le 23/07/2026

